

ACCOMPAGNANTS, ACCOMPAGNÉS, QUELLES RELATIONS ?

LE POINT DE VUE DE L'ACCOMPAGNÉ

Etre une personne en situation de handicap implique d'être en dépendance pour tout ou partie de sa vie quotidienne.

Etre dépendant ne signifie pas ne pas être autonome. Le mot autonomie est fréquemment employé dans le secteur médical et médico-social. Au sens étymologique, l'autonomie est la création de règles de fonctionnements propres à la personne, qui viennent d'elle-même et qui ne sont pas données par l'extérieur.

Dans ce sens aucun être humain vivant en société n'est véritablement autonome puisque la personne doit tenir compte d'un minimum de règles sociales édictées par la société. Il me semble plus judicieux de convenir d'une autre définition de l'autonomie : être autonome, c'est savoir gérer ses dépendances.

Dans la même idée, l'autonomie est différente de l'indépendance. Une personne être dépendante pour effectuer certains actes, mais être autonome. C'est le concept « d'autonomie-dépendance » qui a été inventé il y a près de 40 ans par mon ami Jean-Marc BARDEAU, lui-même en situation de handicap.

Pour une personne en situation de handicap, avoir besoin d'un accompagnement n'est jamais neutre. Cela signifie que cette personne reconnaît plus ou moins sa situation de dépendance.

De ce point de vue une personne en situation de handicap n'est pas malade. Quand un soignant intervient auprès d'une personne malade, son intervention est circonscrite dans le temps. L'acte de soin amène (ou est censé amener) une guérison. Dans cette idée, l'intervention d'un soignant a pour but de trouver la solution pour se passer de cette intervention.

Par contre, accompagner quelqu'un pour compenser ses dépendances n'implique pas nécessairement de trouver des solutions pour s'en passer. Bien sûr, dans une vision idéale, il est bon que la personne en situation de handicap puisse progresser en indépendance. Mais, il me semble que cela ne doit pas être le but de l'accompagnement à priori.

A contrario, il faut éviter que l'acte d'accompagner entraîne de nouvelles dépendances. Il est donc nécessaire de trouver un équilibre entre « trop accompagner » ou « trop peu accompagner ». C'est l'idée d'arriver à un optimum d'intervention pour atteindre un optimum d'indépendance.

Pour arriver à cet équilibre, il faut agir sur la relation entre deux personnes : l'accompagnant et l'accompagné. Quel pouvoir la personne accompagnée a-t-elle pour conserver la maîtrise de sa vie ?

En effet, il faut différencier la position de dépendance quand une personne est aidée et son pouvoir de diriger les actions. C'est un travail difficile pour l'accompagnant qui doit éviter la tendance à la toute-puissance mais aussi pour l'accompagné qui doit trouver en

lui-même les ressorts pour se sortir d'une position de dominé, infantiliste certes, mais très sécurisante. Cette position de « dominé » rassure parfois la personne en situation de handicap. Elle lui permet de régresser vers des situations vécues par le passé ou fantasmées. En cela, cette position de « dominé » est confortable.

La revendication de maîtrise par la personne en situation de handicap est à mon avis essentielle mais aussi délicate et dangereuse. Il faut que cette personne prenne le risque de se mettre dans une position que la personne « accompagnante » n'est pas habituée à connaître. Il faut aussi que la personne « accompagnée » prenne le risque de ne pas se faire « aimer ». Il y a toujours dans une sorte d'inconscient collectif, l'idée qu'une personne en situation de handicap est toujours gentille, souriante, agréable, de bonne humeur et qu'elle ne demande qu'à se faire aider ! Lorsque cette personne revendique le droit de prendre la parole et d'avoir une maîtrise de sa vie, cela bouscule même les personnes les plus ouvertes à la question du handicap.

Inversement, cette prise de pouvoir de la personne accompagnée ne doit pas se trahir par une relation de domination sur la personne « accompagnante ». En effet, il arrive que cette relation devienne trop directive, trop dominatrice, voire tyrannique. La relation s'apparente alors comme un nouvel esclavage. Il faut d'ailleurs remarquer que les métiers à la personne, peu qualifiés et donc peu rémunérés sont souvent occupés par des personnes issues des minorités sociales. Il est donc nécessaire que les personnes en situation de handicap prennent garde à toujours conserver des relations équilibrées et respectueuses.

Pour conclure, la relation « Accompagnant-Accompagné » ne va pas de soi. Cela nécessite de la part de la personne accompagnée une préparation voire une formation, ce qui n'existe pas ou peu malgré la création des S.A.V.S. ou des S.A.M.S.A.H. Cela nécessite également des formations spécifiques pour les accompagnants. Ces formations seront enrichies par la présence en tant que formateurs de personnes en situation de handicap.

Richard FERNANDEZ